

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015**CP2015\_08\_19  
id. 1976

*L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**PROMOLOGIS  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE  
DE 15 LOGEMENTS  
80 RUE DE LA PAIX - BÂT A  
COMMUNE DE LABASTIDE-SAINT-PIERRE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS. Elle concerne l'opération de réhabilitation énergétique de 15 logements situés 80 rue de la Paix – Bât A à Labastide-Saint-Pierre.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 935 727 € fait apparaître le détail suivant :

* ECO Prêt	180 000,00 €
* Fonds propres	755 727,00 €
<b>Total</b>	<b>935 727,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 180 000 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 15153 joint en fond de dossier.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 126 000 €, soit 70 % d'un montant global de 180 000 €, la commune de Labastide-Saint-Pierre se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 24 octobre 2014.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde à la S.A. Promologis, pour la réhabilitation énergétique de 15 logements sise 80 rue de la Paix -bât A à Labastide-Saint-Pierre, la garantie du département à hauteur de 70 %, soit une somme de 126 000 € pour un prêt ECO d'un montant de 180 000 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions définies dans le contrat n° 15153 ;
- Précise que la commune de Labastide-Saint-Pierre accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants comme l'indique sa délibération en date du 24 octobre 2014 ;

- Précise également, qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

Le Président,

Christian ASTRUC